Image not found or type unknown

demande de naturalisation en france pour les doctorants

Par **Matcha**, le **22/01/2019** à **14:19**

Bonjour,

Je tiens d'abord à vous remercier de votre contribution!

j'aimerais bien savoir quelle est la procédure et la possibilté de demander la naturalisantion dans le cas d'un doctorant en France non binificiaire de bourse. Il y a ceux qui disent qu'il faut passer 5 ans sur le sol français eT d'autres disent qu4une fois inscrit en 3ème année doctorat on ouvre droit à la naturalisation, sachant que je suis doctorante à Paris en 3eme année doctorat de nationalité algérienne. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **youris**, le **22/01/2019** à **17:05**

bonjour,

le site " https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213 " indique:

" Durée de résidence exigée en fonction de votre situation:

- 2 ans d'études accomplies avec succès pour obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français: Durée de résidence en France exigée 2 ans. "

mais il existe d'autres condtions à satisfaire comme celle de disposer de ressources suffisantes et stables.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés